

VOEU DE LA MAJORITE MUNICIPALE POUR LE DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DES RESIDENTS ETRANGERS AUX ELECTIONS LOCALES

13-153

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES - ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Mesdames, Messieurs,

La question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est posée depuis plusieurs années en France.

Ce droit politique est porté depuis longtemps par les socialistes, les communistes, les verts et leurs alliés. De nombreuses personnalités politiques se sont déclarées favorables à une telle mesure au sein d'autres familles politiques.

Ce droit est déjà une réalité pour les ressortissants de l'union européenne. L'étendre est donc une question d'égalité pour l'ensemble des résidents étrangers et dans les familles où souvent des parents d'enfants français n'ont pas ce droit après des dizaines d'années vécues en France.

Aux engagements politiques ont succédé des actes forts qui n'ont jamais pu aboutir, du fait de l'opposition du Sénat en mai 2000, ou encore par le refus obstiné de la droite en 2008, lors des débats sur la réforme constitutionnelle. Ce nouveau droit constituait un engagement important des parlementaires communistes et écologistes. Il avait été également présenté par les socialistes comme l'une des conditions de leur vote favorable.

Au mois de mars 2010, l'Assemblée Nationale a une nouvelle fois examiné une proposition de loi visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France.

Celle-ci a été repoussée par les députés de l'ancienne majorité présidentielle qui ont de ce fait **rejeté l'idée de demander aux Français de se prononcer sur cette question par referendum.**

Afin d'avancer sur ce sujet, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a consulté ces dernières semaines tous les groupes parlementaires de l'Assemblée et du Sénat, l'instauration de ce nouveau droit nécessitant une majorité des trois cinquièmes au congrès du Parlement.

Favorable à l'instauration de ce nouveau droit, la Ville de Toulouse a accepté d'aider le Conseil Toulousain des Résidents Etrangers et la Ligue des Droits de l'Homme dans l'organisation, du 03 au 06 novembre 2010, d'une consultation publique sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

Plus de 93 % des participants à cette consultation se sont déclarés favorables à l'instauration de ce droit, témoignant ainsi de l'écho favorable croissant que rencontre cette perspective auprès de nos concitoyens.

Il conviendrait de rappeler que 17 pays de l'Union européenne ont instauré totalement ou partiellement ce droit. Il est temps de rattraper notre retard d'autant plus que le Conseil de l'Europe, le Parlement Européen et la Commission européenne, appellent tous la France à étendre aux résidents légaux le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales.

Pour toutes ces raisons, réuni le 15 mars 2013, le Conseil Municipal de Toulouse :

- Se prononce en faveur du droit de vote aux élections locales des étrangers en situation régulière pour répondre à la fois à une préoccupation de cohésion nationale et aux exigences républicaines d'égalité et de fraternité ;

- Demande au Maire de saisir, au nom du Conseil Municipal, tous les parlementaires de notre territoire afin d'exprimer l'attachement de notre municipalité à l'instauration de ce nouveau droit et de leur demander de s'inscrire dans la majorité des trois cinquièmes nécessaire à la révision constitutionnelle.

- Demande l'inscription, dès que possible, de ce sujet à l'ordre du jour du Congrès du Parlement.